



Arras, le 18 juillet 2018

**Pas-de-Calais**  
Maison Départementale  
des Personnes Handicapées  
Groupeement d'Intérêt Public

Pôle Accès aux droits

Dossier suivi par :  
Emmanuelle LEMAITRE  
Tél: 03.21.21.84.00  
Fax : 03.21.60.91.13

Courriel :  
mdph62@mdph62.fr

Objet : Demande d'orientation scolaire  
Dossier n° 1305629 (à rappeler dans toute correspondance).

**Concernant l'enfant Enzo VERHENNEMAN né le 27/04/2005.**

Madame,

Copie pour l'enseignant référent (scolarisation : COLLEGE JEAN JACQUES ROUSSEAU à CARVIN)

Vous avez déposé une demande d'orientation scolaire, reçue le 19 mars 2018 pour l'enfant Enzo VERHENNEMAN.

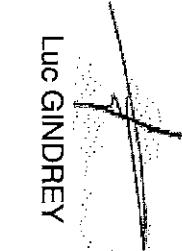
Compte tenu de l'évaluation de sa situation, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) réunie le 12 juillet 2018 a **décidé de lui refuser cette orientation** pour le motif suivant :

- niveau de scolarisation à revoir (maintien de cycle)

En cas de contestation de cette décision, vous pouvez demander à bénéficier de la procédure de conciliation (procédure conseillée) ou exercer un recours contentieux, selon les modalités précisées en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente de la CDAPH,  
Le Directeur de la MDPH,

  
Luc GINDREY

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit à l'usager un droit d'accès et de rectification sur les données le concernant. La demande est à adresser par courrier au Directeur de la MDPH.

